

# APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2017

## Maison de la Pédagogie

### Projet DUNE-DESIR

---

## Contexte

Le projet **DESIR**, « Développement d'un Enseignement Supérieur Innovant à Rennes » est issu d'un travail de collaboration entre l'Université Rennes 2, l'Université de Rennes 1 et l'alliance Rennes Tech formée de huit grandes écoles publiques de Rennes (AgroCampus, Centrale Supélec, EHESP, ENSAI, ENS, ENSCR, INSA et IEP). Il a été désigné lauréat de l'appel à projets **DUNE** « Développement d'universités numériques expérimentales » en 2016. Le projet vise une sensibilisation de tous les acteurs de la communauté aux enjeux de la transformation pédagogique et numérique, et à apporter un soutien technique et pédagogique aux enseignants pour leurs projets d'innovation, tout en valorisant leur engagement pédagogique.

Le projet est structuré autour de **trois entités** qui travaillent en synergie : un pôle d'ingénierie pédagogique (Maison de la Pédagogie), un pôle d'analyse de données d'apprentissage et de modélisation (« DataTank ») et un pôle de recherche sur les usages (pôle e-éducation de l'Institut de l'Innovation et de la Société Numérique).

La **Maison de la Pédagogie**, réunissant les différents représentants des structures de soutien pédagogique des établissements partenaires, lance son premier **Appel à Manifestation d'Intérêt** pour les enseignants.

## Objectifs de l'appel

L'appel vise :

- à inciter les équipes enseignantes à proposer des projets de transformation pédagogique réelle de leurs pratiques pédagogiques, sur tous les aspects de dispositif de formation, de supports et d'évaluation,
- à accompagner ces équipes dans le montage, le déroulement et l'évaluation de leur projet,
- à analyser et formaliser les résultats pour capitaliser et diffuser,
- à répondre aux objectifs stratégiques de l'établissement et du contrat.

## Thématiques

L'appel vise à soutenir les projets d'innovation pédagogique dans les trois domaines suivants :

1. Nouveaux modèles d'enseignements :
  - dépassement de la distinction CM/TD, nouvelles modalités collaboratives d'enseignement,
  - mise en œuvre d'une approche par compétences (ou approche programme),
  - mise en œuvre de nouvelles formules hybrides d'enseignement (mêlant présentiel, distanciel, simulation...),
  - mise en œuvre de modalités spécifiques de suivi de l'étudiant.
2. Nouveaux supports techniques de connaissance :
  - Conception de modules d'enseignement multimédia, intégrables dans un enseignement hybride ou inversé (ou l'apprentissage précède le cours),
  - Développement de documents de cours interactifs (responsifs, modifiables, éditables, cliquables par l'apprenant), pour dynamiser et améliorer l'apprentissage,
  - Création de tests de positionnement (tests de niveau) pour une pédagogie différenciée ou la constitution de groupes de niveaux,
  - Développement de ressources innovantes pour l'apprentissage des langues (modules de reconnaissance vocale pour l'appui à l'entraînement de la prononciation, conception de programmes interactifs pour l'animation des laboratoires de langues, etc.),

- Développement ou mise en œuvre d'applications pour le travail collaboratif des étudiants (TD en réseau),
- Mise en place ou usage d'ePortFolio pour appuyer l'apprentissage par la prise de conscience du processus même de construction de connaissance chez l'étudiant,
- etc.

### 3. Apprentissage par le faire et l'action,

- mise en place d'ateliers FabLab/EduLab en lieu et place de certains ateliers TD ou TP,
- mise en place d'activités favorisant le développement des compétences comportementales (*soft skills*) chez les étudiants (esprit de collaboration, empathie, créativité, curiosité).

Les projets devront impérativement être intégrés dans l'offre de formation actuelle de l'établissement hôte. Le comité opérationnel DESIR donnera la priorité aux projets fortement structurants pour la formation dans l'établissement. Les projets d'équipes pédagogiques auront donc la primeur sur les projets individuels.

Le soutien pourra prendre la forme d'**allocation d'heures TD** à l'équipe pédagogique et/ou d'**allocation de jours ingénieurs pédagogiques** pour l'accompagnement des projets et les productions techniques.

## Critères de sélection

Dans l'évaluation des projets, le comité multi-établissement de sélection sera attentif aux critères suivants :

- respect des éléments de la note de cadrage,
- plus-value du projet : nature de la transformation pédagogique proposée, estimation de son impact sur la réussite étudiante, sur l'attractivité de la formation, sur son potentiel FTLV ou international,
- engagement d'une équipe enseignante (potentiellement pluri-appartenante, inter-composantes ou inter-établissements),
- implication des étudiants (consultation, implication dans le montage de projet, dans l'évaluation de projet),
- projet validé par la direction de la composante et l'établissement du porteur de projet,
- faisabilité du projet : calendrier, nombre d'heures demandées, coût, résultats attendus,
- engagement de l'équipe à travailler avec les ingénieurs pédagogiques et les chercheurs du projet DESIR sur les différentes phases du projet : le montage, le suivi et le bilan du projet.

## Modalités

L'appel et la procédure sont gérés par la Maison de la Pédagogie (responsables : Carole Nocera-Picand et Yvonnick Noël), qui diffuse le texte de l'appel et le formulaire de candidature à remplir par l'établissement. Les dossiers sont d'abord traités pour validation et classement par l'établissement d'appartenance de l'équipe, selon la procédure propre définie par chaque établissement. Les dossiers retenus sont ensuite soumis par l'établissement à la direction de la Maison de la Pédagogie par courriel (à [carole.nocera-picand@univ-rennes1.fr](mailto:carole.nocera-picand@univ-rennes1.fr) et [yvonnick.noel@univ-rennes2.fr](mailto:yvonnick.noel@univ-rennes2.fr)).

Une proposition de sélection des dossiers est réalisée par le Comité de Pilotage de la Maison de la Pédagogie, en concertation avec le pôle recherche DESIR, et soumis au Comité stratégique DESIR, constitués de représentants de tous les établissements partenaires.

## Calendrier

- 7 septembre 2017 : lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt,
- du 8 septembre au 27 octobre : la préparation des dossiers peut bénéficier d'un soutien des services d'appui des établissements,
- 6 novembre 2017 à 12h : date limite de dépôt des projets par les équipes pédagogiques auprès de l'établissement du porteur de projet,

- 13 novembre 2017, 12h : date limite de dépôt des candidatures par les établissements à la Maison de la pédagogie (par courriel).
- 13 novembre / 24 novembre : proposition de sélection par le Comité de pilotage de la Maison de la Pédagogie, à partir des critères établis dans le cahier des charges de l'AMI (et non selon une répartition par établissements), et sélection finale des dossiers par le Comité stratégique DESIR.
- 27 novembre : annonce des résultats.
- 30 novembre / 12 décembre : réception des engagements des équipes (calendrier, modalités, heures allouées, soutien apporté).
- 8 janvier 2018 : démarrage du montage de projet avec l'équipe d'appui à la pédagogie.
- 8 janvier 2018 / juillet 2018 : phase de développement du projet,
- septembre 2018 : mise en place de la transformation pédagogique dans la formation concernée.
- Juin 2019 : évaluation et bilan avec les équipes d'appui et les chercheurs de DESIR.

Sur toute la durée du projet (de janvier 2018 à juin 2019), l'équipe pédagogique s'engage à participer à un cycle de réunions régulières avec les ingénieurs et chercheurs de DESIR, pour les phases préparatoire, d'expérimentation et de bilan du projet.